

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean- Pierre LAURENT, Annie POISSON, Stéphane PINABEL, Thierry TOTAIN, Maires Adjoints, Claude DUPONT, Edwige PERINET, Annick MARIE, Sighilde LEGOUPIL, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Delphine JIMENEZ-GRENIER, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

Absents Excusés :

Stéphane PINABEL a donné pouvoir à Annie POISSON
Claudine LEMARDELE a donné pouvoir à Annick MARIE
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Thierry MENDES
Sighilde LEGOUPIL.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h35.

Monsieur David LEGOUET est désigné Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Procès-verbal de la séance précédente du 3 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal valide, sur proposition de Monsieur le Maire, l'inscription d'une question diverse relative à la signature des conventions avec ENEDIS concernant les travaux de renouvellement de la ligne à Haute Tension.

INFORMATIONS :

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur Le Préfet de la Manche a accordé en début d'année 2018 une subvention d'un montant de 122464€ pour les travaux du Boulevard Maritime. La demande faite par la Commune portait sur un montant de subvention plafonné à 50 000€ mais compte tenu de la teneur des travaux, la commission a décidé de porter ce montant à 100 000€ et d'y ajouter un peu plus de 22000€ considérant qu'elle n'avait pu apporter son soutien dans les délais impartis à la commune pour les travaux de rechargement en sable.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Le Préfet et ses services pour cette très importante subvention.

Au total pour le boulevard Maritime, Monsieur Le Maire rappelle que ces travaux sont très bien subventionnés par le Conseil Départemental (40%), la Région (30%) et l'Etat environ 15%.

Il donne également lecture d'un courrier de Monsieur et Madame MAHAUT qui apprécient la mise en place des coussins berlinois Rue du Pont Rose et qui peuvent dorénavant traverser la voie en toute sécurité.

Il a rencontré une habitante de la Commune qui, jugeant l'extérieur de la Gare Maritime peu attrayante, propose, de créer une fresque, type Street Art. Avant d'aller plus loin dans cette démarche, Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Un avis favorable se dégage, mais certains conseillers ne sont pas forcément pour cette démarche.

Monsieur Le Maire rencontrera la personne et reviendra devant le conseil avec un projet plus précis.

Monsieur Le Maire informe enfin la rencontre avec une personne intéressée pour créer un KEBAB sur le secteur de Barneville-Plage dans le local de l'ancienne épicerie, cette activité pourrait être positive pour ce secteur. Il propose un loyer de 200€ mensuel. Il louerait le local à l'année, mais n'ouvrirait sans doute qu'en moyenne et haute saison.

Le Conseil Municipal est favorable à cette location et ouverture d'un Kebab.

Certains craignent une concurrence vis-à-vis des autres commerçants.

ORDRE DU JOUR

CREATION D'UN SERVICE COMMUN ET SIGNATURE DES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

Monsieur Le Maire rappelle que le pôle Jeunesse a été créé par l'ancienne communauté de communes de la côte des Isles, qui avait acheté les anciennes écoles de Barneville-Plage à la Commune à cet effet.

A la création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin qui a intégré la Communauté de Communes de la Côte des Isles, compte tenu des énormes disparités au niveau des compétences sur son territoire, la CAC a conservé pendant deux années l'ensemble des compétences de toutes les ex communautés de communes.

Nous sommes aujourd'hui à la fin de ces deux années et la Communauté d'Agglomération a décidé en Conseil Communautaire les compétences facultatives qu'elle entendait conserver et celles qu'elle allait restituer aux Communes.

La restitution des compétences entraîne également la restitution des biens immobiliers. Bien que la Commune ait proposé que l'agglomération conserve les biens immobiliers dans son patrimoine, ce n'est pas la décision qui a été prise.

Légalement, il est précisé que l'immobilier concerné sera remis à la commune du lieu d'implantation à charge pour elle de l'entretenir et elle aura à sa disposition pour cela des attributions de compensation. Elle devra également mettre se bien à disposition des autres communes pour la compétence exercée, ou bien leur reverser une quote part de la valeur du bien.

Tout ceci étant compliqué et considérant que la compétence jeunesse, notamment, fonctionnait bien au sein de la 3CI, il a été proposé la création d'un Service Commun du Pôle de Proximité de la Côte des Isles qui englobe notamment la jeunesse.

La Communauté d'Agglomération a proposé des conventions à l'ensemble des 16 communes du territoire de la Côte des Isles.

Pour l'immobilier, il est proposé que la commune renonce au transfert de la propriété au bénéfice de la Communauté d'Agglomération qui s'engage à remettre les biens au Service Commun.

Les conventions sont ainsi rédigées.

Ce sera plus compliqué pour le Pôle Nautique, cela sera étudié lors d'une prochaine réunion. Car un flou persiste sur ce point. En effet, la base nautique ayant été construite sur le domaine

public maritime, sans convention ni bail à construire, elle devrait logiquement devenir la propriété du Département en fin de concession.

La Base nautique de Portbail est intégrée dans le service commun.

En ce qui concerne les agents, ils restent sous statut communautaire et seront mis à disposition du service commun.

Les pourcentages de répartition des coûts sont précisés dans les conventions.

Sébastien RACHINE s'interroge sur le CLSH de Portbail qui n'est pas intégré dans la convention. Il lui est précisé que l'activité périscolaire à Portbail se déroule dans des locaux (écoles) communaux. Il n'y a donc que le personnel qui est concerné.

Jean-Pierre LEQUERTIER demande le lien entre le service commun et le pôle de proximité. Monsieur Le Maire lui répond que le territoire semblait correspondre au service commun, mais un service commun pourrait être créé avec moins de communes, les conseillers municipaux restent maîtres d'appartenir ou non et restent propositionnels.

Toutes explications entendues, le Conseil Municipal, moins une abstention de Jean-Louis REVERT, accepte la création d'un Service Commun du Pôle de proximité de la Côte des Isles et autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions correspondantes.

DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT – GROUPE DE TRAVAIL SERVICE COMMUN DE LA COTE DES ISLES :

La délibération validant la création d'un service commun précise qu'un groupe de travail sera associé à la gestion du service commun pour suivre le fonctionnement du service, proposer les politiques et orienter les choix.

Ces groupes de travail sont ouverts aux élus communaux, à raison d'un titulaire et d'un suppléant par commune.

Il est donc nécessaire de désigner les deux personnes (un titulaire et un suppléant) qui rejoindront le Groupe de travail thématique du service commun du Pôle de Proximité de la Côte des Isles. Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Annie POISSON Membre Titulaire et David LEGOUET, membre suppléant.

CREANCES ETEINTES

La trésorerie a transmis un état d'effacement de dette pour une habitante de la commune, selon décision de la commission départementale de surendettement de la Manche. Le montant s'élève à 1310.04€. Cet effacement de dette doit être validé par le Conseil Municipal afin que les écritures correspondantes puissent être passées avant la fin de l'année. Accord à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE :

Il est nécessaire d'ajuster certains crédits avant de la fin de l'année, sur le budget communal pour passer certaines écritures d'intégration de frais d'études suivies de travaux en assainissement pour le transfert à la CAC et sur le budget du port sur le chapitre salaires.

A l'évocation de la Trésorerie, Monsieur Le Maire précise que la DGFIP a transmis le préavis et que le loyer sera perçu jusqu'au 15/06/2019.

Monsieur Le Maire informe que le Docteur PADILLA emménagera dans le logement de la Trésorerie fin décembre avec son mari et ses deux filles, l'une sera scolarisée au Collège et

l'autre à l'école. Elle a pris son service au Pôle Médical et elle semble très satisfaite et ses patients également.

VALIDATION DU TEMPS DE TRAVAIL PASSE PAR LE RESPONSABLE DU SERVICE ESPACES VERTS POUR LE PATRIMOINE

Le responsable du service Espaces Verts, Thierry VASSELIN est membre de la Commission du Patrimoine et à ce titre, il intervient dans la sauvegarde du Patrimoine communal et apporte son soutien à l'association pour différentes recherches, plans...etc. Il convient de clarifier le temps qu'il peut consacrer au Patrimoine et l'association, et une décision du Conseil posera clairement ce temps.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'une journée par mois et Monsieur VASSELIN devra tenir un planning pour ces interventions.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE LA CHARGÉE DE COMMUNICATION

Le contrat de Laetitia MALFATTI, décidé par le Conseil Municipal début 2018 pour un an, va arriver à terme. Considérant le bon travail effectué, et la nécessité de poursuivre l'effort sur la communication, les animations, la mise à jour des réseaux sociaux... il était proposé de renouveler le contrat de la chargée de Communication. Cependant les lois en vigueur ne permettent pas de renouveler un contrat pour accroissement de besoins saisonniers au-delà de 12 mois.

Après recherches de solutions, il est proposé de créer un emploi de collaborateur du Maire chargée de la communication de la ville.

Ce contrat prendra fin à l'expiration du mandat de Monsieur Le Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste de collaborateur de Cabinet.

RECENSEMENT POPULATION : ANNEE 2019

Le prochain recensement de la population aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019. Les agents recenseurs sont rémunérés « à la feuille » par la Commune. Il convient donc de décider des tarifs.

Pour mémoire les tarifs 2014 étaient les suivants :

Feuilles de logement collectées y compris les feuilles de logement non enquêté :	1.25€
Bulletin Individuel collecté	1.75€
Dossier d'adresse collective	1.75€
Bordereau de district	6.05€
Participation à chaque séance de formation (demi-journée)	37.00€

Il est proposé de les augmenter de 0.25 cts, étant précisé que la commune percevra une dotation de 6263€

Le coût global pour 2014 était de 9902€.

Le Conseil Municipal valide la création de postes d'agents recenseurs pour la période concernée ainsi que les tarifs proposés en rémunération.

RENOUVELLEMENT DES CARTES ACHAT – CAISSE D'ÉPARGNE BASSE-NORMANDIE

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place un système de cartes achats avec la Caisse d'Épargne de Normandie pour les achats de faible montant, évitant ainsi des bons de commandes et des factures pour 10 ou 15 €.

Le contrat 2018 arrive à terme et il est nécessaire de le renouveler.

Pour rappel : trois cartes sont attribuées : service administratif, service technique, service portuaire.

Monsieur Le Maire assure que ces cartes sont utilisées à bon escient. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le renouvellement des trois cartes achat.

PARTICIPATION A.U SYNDICAT SCOLAIRE DE SAINT MAURICE EN COTENTIN

Comme chaque année, le syndicat scolaire de Saint Maurice en Cotentin a transmis la participation pour deux enfants scolarisés pour un montant de $910.40 * 2 = 1820.80€$.

Ces deux enfants étaient scolarisés à l'école des 7 lieux depuis leur entrée à l'école car ils habitaient alors sur l'une des communes concernées par le syndicat. Ils ont depuis déménagé sur Barneville-Carteret, mais comme les textes les y autorisent, ils peuvent continuer, de droit, leur scolarité à Saint Maurice. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à procéder au règlement de cette somme.

AUTORISATION DE DEFENSE DE LA COMMUNE – AFFAIRE LECOINTE

Il est rappelé que sur les riverains concernés par les travaux d'enrochement, tous ont réglé leur participation à l'exception d'une famille qui n'ayant pas signé la convention, s'est vue facturer la totalité des travaux au lieu des 50% initialement prévus.

Une négociation est en cours et Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à désigner Maître SAVEREUX pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire

MODIFICATION DE LA REGIE DE L'AUBERGE DE JEUNESSE

Monsieur Le Maire rappelle qu'en 2014, une régie de recettes a été créée pour la partie « auberge de jeunesse » du centre d'accueil.

Afin de faciliter les démarches entre le régisseur et la Trésorerie, il est proposé de modifier cette régie comme cela a été fait pour la régie du Port, par la création d'un Dépôt de Fonds au Trésor.

Pour moderniser et sécuriser le fonctionnement des régies, il peut en effet être judicieux d'ouvrir un compte bancaire auprès du Trésor public, appelé « compte de dépôt de fonds » ou compte DFT. Cela permet notamment de :

- faciliter la traçabilité et la lisibilité des opérations de la régie
- diversifier les modes de paiement
- moderniser les moyens d'encaissement
- limiter dans tous les cas le maniement des espèces

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette modification de la délibération instituant la régie de recettes de l'auberge de Jeunesse.

Autorisation de différentes signatures avec ENEDIS pour les travaux de renouvellement du réseau Haute Tension sur la Commune.

Thierry TOTAIN informe du projet d'ENEDIS des travaux de renouvellement du réseau Haute tension sur la commune. C'est un beau projet d'environ 500000€.

ENEDIS a transmis plusieurs conventions et plans concernant le projet de renouvellement du réseau électrique haute tension sur la Commune consistant notamment en la pose de deux

postes de transformation électrique et deux câbles haute tension ainsi que deux câbles basse tension souterrains de 1419 mètres sur les parcelles chemins ruraux, 32, 38, 39, 27, 40 et 37. Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions d'autorisation de passage correspondantes.

La parole est aux Conseillers :

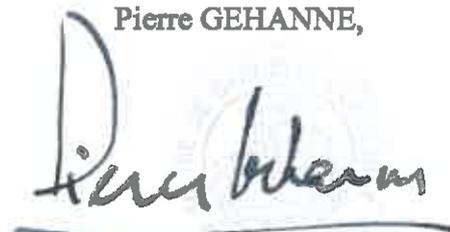
Sébastien RACHINE demande où en est l'enquête publique pour le Port ?

Monsieur Le Maire rappelle que l'étude d'impact qui avait suscité plusieurs remarques a été retravaillée par le bureau d'études et qu'elle a été déposée dans les services Préfectoraux. Ensuite une grande commission Nautique doit se réunir pour donner son avis et l'enquête publique pourra se dérouler, peut être en Février, si tout va bien.

Jean-Pierre LEQUERTIER fait une remarque sur l'engazonnement des cimetières. Il rappelle que le Conseil avait validé l'engazonnement du Cimetière de Barneville et que suite aux résultats, celui de Carteret serait proposé. Il souhaite que le Conseil délibère sur ce sujet. Thierry TOTAIN lui répond qu'en effet le cimetière de Barneville était une première étape. Il est convenu de revenir devant le Conseil pour le cimetière de Carteret, pour l'instant, aucun retour négatif n'est parvenu en Mairie.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Pierre GEHANNE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pierre Gehanne', is written over a faint circular official stamp. The signature is underlined with a single horizontal stroke.